

.LA VILLE DE SORGUES
Vaucluse – 18700 habitants
1 Gardien ou Brigadier de police Municipale Titulaires (h/f)

Dans le cadre de la restructuration de son poste de police municipale, la ville recrute 1 agent pour sa brigade de nuit :

MISSIONS :

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens,
- Intervenir sur les problèmes de tapages, d'occupations de halls d'immeubles, etc.,
- Effectuer des missions de prévention et de surveillance de la voie publique nécessaires à la régulation de la vie nocturne,
- Faire respecter le code de la route, Travailler en collaboration avec les effectifs de gendarmerie (contrôles vitesse, patrouilles dans les parties communes des immeubles d'habitation...)
- veiller à l'application des arrêtés relatifs au pouvoir de police du Maire,
- surveillance générale de la voie publique, du domaine public, et des bâtiments communaux,
- prévention et sécurité des personnes et des biens, intervention en flagrant délit,
- surveillance des manifestations et des festivités,
- police de la circulation et du stationnement,
- surveillance des établissements scolaires,
- missions de proximité en direction de la population,
- intervention dans le cadre de la vidéoprotection,
- missions en complémentarité des forces de sécurité de l'Etat (ZSP et CLSPD).

PROFIL :

- titulaire du concours de gardien de police municipale (formation de gardien de PM obligatoire effectuée – 3 ans révolus),
- apte au port d'armes B et D (pré requis),
- très bonne connaissance du droit pénal, du code de la route et des pouvoirs de police spéciale,
- discipline, esprit d'équipe, rigueur et sens des responsabilités,
- sens des relations humaines et du service public, discrétion et devoir de réserve,
- disponibilité (possibilité d'horaires décalés),
- qualités rédactionnelles exigées,
- connaissance de l'outil informatique et de PVE,
- pratique du GTPI et à pratiquer des disciplines sportives,
- titulaire du permis B.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- Agent nuit à temps complet : 35 heures +2h (ARTT) hebdomadaire
- travail certains jours fériés. Les horaires peuvent être modulables en fonction des événements + présence nécessaire pour les festivités organisées par la commune.
- Disponibilité en fonction des impératifs de service.

REMUNERATION : Statutaire + Régime indemnitaire (ISF à 20 % + IAT) + Indemnité de fin d'année + 25 jours de congés + 12 jours RTT + CNAS

Adresser candidature (lettre de motivation + CV) avant le 1^{er} septembre 2020, à :
Monsieur Le Maire de la Ville de SORGUES
Direction des Ressources Humaines
Centre Administratif – CS 50142
84706 SORGUES CEDEX

Avant le 30 avril 2024